

**COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE**  
- :-  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MAI 2018**  
**A 19 HEURES**  
- :-  
**COMPTE RENDU**  
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, le 14 mai 2018 à 19 heures.

**Etaient présents :** M. Christophe DUMONT,  
**Maire ;**  
M. Jean-Paul HOURNON,  
Mme Johanne MASCLET, - à compter de son arrivée à 20h27 avant  
*l'adoption du point II.7 -*,  
M. Didier CARREZ,  
Mme Caroline FAIVRE,  
M. Patrick ALLARD,  
Mme Isabelle TAILLEZ,  
M. Jean-Claude DESMENEZ,  
M. Freddy DELVAL,  
**Adjoints ;**  
M. Jean-Michel CHOTIN,  
Mme Françoise SANTERRE,  
Mme Claudine BEDENIK,  
Mme Christiane DUMONT,  
Mme Joselyne GEMZA,  
M. Jean-Luc JOUVENEZ,  
Mme Sylvie DORNE, - à compter de son arrivée à 19h17 avant le début de  
*l'ordre du jour -*,  
M. Pascal DAMBRIN,  
M. Dimitri WIDIEZ,  
Mme Lise WIDIEZ,  
Mme Elise SALPETRA,  
M. Jean-Pierre STOBIECKI,  
Mme Véronique LEGRAND,  
M. Vincent CAMPISANO,  
Mme Cécile DEMARECAUX,  
Mme Dorothée DYBAL,  
**Conseillers municipaux.**

**Etaient absents,** Mme Johanne MASCLET - *jusqu'à son arrivée à 20h27 avant l'adoption du*  
**excusés** *point II.7 -* (procuration à M. Jean-Paul HOURNON du 14 mai 2018),  
**représentés :** Mme Marie-Josée DELATTRE (procuration à M. Patrick ALLARD du  
14 mai 2018), **Adjointes ;** M. Jean-Pierre BERLINET (procuration à  
M. Pascal DAMBRIN du 14 mai 2018), M. Henri JARUGA (procuration à  
Mme Isabelle TAILLEZ du 14 mai 2018), Mme Fatima LESPAGNOL  
(procuration à M. Freddy DELVAL du 14 mai 2008), Mme Sylvie DORNE -  
*jusqu'à son arrivée à 19h17 avant le début de l'ordre du jour -* (procuration  
à Mme Claudine BEDENIK du 14 mai 2018), **Conseillers municipaux.**

**Etaient absents**  
**excusés et non** M. Victor GUERIN, Mme Cerasela POP, **Conseillers municipaux.**  
**représentés :**

**Etaient absents**  
**non excusés et** M. Bruno WOSINSKI, Mme Lucie DEBLANGY, **Conseillers municipaux.**  
**non représentés :**

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Elise SALPETRA a été nommée secrétaire de séance.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018, **à l'unanimité des 29 membres présents et représentés.**

**Arrivée de Mme Sylvie DORNE à 19h17.**

### **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE**

- 1)** La démission de Madame Josyane BRIDOUX, Conseillère municipale, par courrier recommandé avec avis de réception du 31 mars 2018, reçu le 03 avril 2018 et la démission de Monsieur Daniel POULAIN, Conseiller municipal, par courrier du 09 avril 2018 remis contre récépissé le 09 avril 2018, entraînent l'application des dispositions prévues à l'article L.270 du Code électoral.

Il convient donc de procéder à l'installation de deux candidats issus de la même liste, suivant le dernier élu.

Occupant les sixième et huitième place sur la liste « Sin-le-Noble Durable et solidaire » aux élections municipales des 23 mars 2014 et 30 mars 2014, Mesdames Cécile DEMARECAUX et Dorothee DYBAL ont dorénavant la qualité de Conseillères municipales.

En conséquence, sont déclarées installées, dans les fonctions de Conseillères Municipales de la Commune de Sin-le-Noble, Madame Cécile DEMARECAUX et Madame Dorothee DYBAL.

En application des dispositions des articles L.2121-1 et L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, Madame Cécile DEMARECAUX et Madame Dorothee DYBAL, entrées les deux dernières au Conseil municipal, occupent systématiquement les deux derniers rangs du tableau des conseillers municipaux.

### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

- 2) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

Est élue pour siéger à la commission municipale n°1 :

- Mme Dorothee DYBAL.

- 3) A l'unanimité des 28 membres ayant pris part au vote,**

**Monsieur Vincent CAMPISANO n'ayant pas pris part au vote,**

Est élue pour siéger à la commission municipale n°2 :

- Mme Cécile DEMARECAUX.

- 4) A l'unanimité des 28 membres présents et représentés,**

**Monsieur Vincent CAMPISANO n'ayant pas pris part au vote,**

Est élue pour siéger au groupe de travail « dénomination de voies et bâtiments » :

- Mme Cécile DEMARECAUX.

**5) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du rapport présenté par le délégataire du service public de réseau de chauffage urbain saison 2016/2017.

**II/ AFFAIRES FINANCIERES**

**SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :**

**6) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le compte de gestion de la ville de Sin-le-Noble dressé par le comptable public pour l'année 2017 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à le viser et à le certifier conforme.

**Arrivé de Mme Johanne MASCLET à 20h27 avant l'adoption du point II.7.**

**7) Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHOTIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

**A l'unanimité des 28 membres présents et représentés ayant pris part au vote,**

**Monsieur Christophe DUMONT, Maire, n'ayant pas pris part au vote,**

**RAPPELLE** les résultats, qui s'établissent comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	20 218 189,80 €
Dépenses	18 485 462,22 €
Résultat de l'exercice	1 732 727,58 €
Excédent antérieur reporté	2 018 225,67 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>3 750 953,25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	8 094 950,57 €
Dépenses	4 045 282,97 €
Résultat de l'exercice	4 049 667,90 €
Excédent antérieur reporté	1 564 046,65 €
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>5 613 714,55 €</b>
<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Recettes	<b>1 870 599,74 €</b>
Dépenses	<b>6 440 152,59 €</b>

**APPROUVE** le compte administratif 2017.

**8) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**RAPPELLE** les résultats de l'exercice 2017, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	18 485 462,22 €
Recettes	20 218 189,80 €
Résultat de l'exercice	1 732 727,58 €
Excédents antérieurs reportés	
	2 018 225,67 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>3 750 953,25 €</b>
Section d'investissement	
Dépenses	4 045 282,97 €
Recettes	8 094 950,87 €
Résultat de l'exercice	4 049 667,90 €
Excédents antérieurs reportés	
	1 564 046,65 €
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>5 613 714,55 €</b>
Restes à réaliser	
Dépenses	6 440 152,59 €
Recettes	1 870 599,74 €
Solde	- 4 569 552,85€
<b>Excédent de financement cumulé de la section d'investissement</b>	<b>1 044 161,70 €</b>

**PRECISE** que l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par une affectation à l'article 1068. Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (à l'article 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068) ;

**DECIDE**, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) : **0 €**,
- Excédent d'investissement (article 001) : **5 613 714,55 €**,
- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : **3 750 953,25 €**.

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

**9) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'exercice 2017 joint à la présente délibération ;

**CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Trésorier municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**10) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**FIXE** les tarifs de la taxe locale sur les publicités extérieures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 comme suit :

<b>Dispositifs publicitaires et pré enseignes</b>		
	<i>Par support de 0 à 50m<sup>2</sup> (au m<sup>2</sup>)</i>	<i>Par support de + de 50m<sup>2</sup> (au m<sup>2</sup>)</i>
dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	20,80 €	41,60 €
dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	62,40 €	124,80 €

<b>Enseignes</b>			
<i>De 0 à 12 m<sup>2</sup> (inclus)</i>	<i>de 12 à 20 m<sup>2</sup> (inclus)</i>	<i>De 20 à 50m<sup>2</sup> (inclus)</i>	<i>De 50m<sup>2</sup> et +</i>
Exonération	Réfaction de 50%	Coefficient 2	Coefficient 4
0 €	20,80 €	41,60 €	83,20 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération et à accomplir les démarches y afférent ;

**PRECISE** que cette recette sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 73.

**11) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**PREND** acte de l'impossibilité pour 5 familles d'élèves inscrits aux cours de danse de faire assister ceux-ci aux cours reprogrammés sur un jour différent de celui d'origine, en raison du remplacement de professeur, et **DECIDE** de leur consentir une réfaction sur les tarifs de l'espace danse, **proratisée sur le nombre de cours manqués et sur fourniture de justificatifs** (attestation d'inscription à une autre activité ...) à l'école de Musique/ Théâtre/ Espace Danse ;

**PRECISE** que les remboursements correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget communal, sous réserve du paiement du titre de recettes initial ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**III/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET FONCIER**

**SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR JEAN-PAUL HOURNON, ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'URBANISME, AUX GRANDS PROJETS, AU PATRIMOINE ET AUX TRAVAUX :**

**12) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du projet d'avenant à la convention n°CONV10RD645SINLENOBLETRAMAP101 du 10 mai 2010, visée en sous-préfecture de Douai le 19 mai 2010, relative aux aménagements de voirie sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble depuis le P.R 1+0945 jusqu'au P.R 3+0400 ;

**APPROUVE** ledit projet d'avenant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférent et notamment à le signer ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 et 012 du budget communal.

**13) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017 qui est détaillé comme suit :

<b>CEDANT</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>situation du bien</b>	<b>Date de délibération ou assimilé</b>	<b>Objet de l'acquisition</b>	<b>Prix et frais</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Type d'acte</b>
Mesdames Mélanie et Aurore MAGRO	Parcelles cadastrées section AT n°227 et 264	Rue Emile Zola	23 décembre 2016	préemption	<b>70 000,00 €</b>	<b>mandat 19 mai 2017</b>	Acte notarié

<b>ACQUEREUR</b>	<b>Désignation du bien</b>	<b>situation du bien</b>	<b>Date de délibération</b>	<b>Objet de la cession</b>	<b>Prix et frais</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Type d'acte</b>
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	Néant

**PREND ACTE** de l'initiation de transactions lors de séance du Conseil municipal au titre de l'exercice 2017, non finalisées à ce jour et **PRECISE** qu'elles figureront par conséquent dans le bilan dressé au titre de l'exercice 2018.

**14) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de soumettre l'édification de clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal (dès que le PLU deviendra exécutoire) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**15) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal (dès que le PLU deviendra exécutoire) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**16) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**17) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**CONSTATE la désaffectation** des parcelles cadastrées section AB n°261p et section AB n°264 telles qu'identifiées en annexe, appartenant ou assimilées au domaine public communal ;

**APPROUVE le déclassement** desdites parcelles afin de les incorporer au domaine privé communal en vue d'en permettre leur cession ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches et actes y afférent.

#### **IV/ SPORTS**

##### **SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PATRICK ALLARD, ADJOINT DÉLÉGUÉ AUX SPORTS ET AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :**

#### **18) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations locales sportives évoquées ci-après et **APPROUVE** la répartition proposée, selon l'état ci-dessous ;

##### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LA SAISON 2017-2018**

Associations	Subventions 2016/2017		Subventions de fonctionnement 2017/2018	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Demande	Propositions
ESPACE LOISIRS ET SPORTS	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €
UNION FOOTBALL CULTURE	0,00 €		600,00 €	600,00 €
Ass.Solidaire.EpisFutsal	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100,00 €</b>		<b>3 700,00 €</b>	<b>3 700,00 €</b>

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune à l'article 6574 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

#### **V/ VIE ASSOCIATIVE**

##### **SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :**

#### **19) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'octroyer à l'association «Bien vivre aux couronnes» une subvention annuelle de fonctionnement et **APPROUVE** son montant, soit 200 euros ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune à l'article 6574 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les actes et démarches y afférent.

#### **VI/ RESSOURCES HUMAINES**

##### **SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :**

#### **20) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**FIXE** à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du CT et **PRECISE** que le nombre de représentants suppléants du personnel est égal à celui des titulaires, soit CINQ (5) ;

**DECIDE** de maintenir le paritarisme numérique au sein du CT en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité, titulaires comme suppléants.

**21) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**FIXE** à CINQ (5) le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du CHSCT et **PRECISE** que le nombre de représentants suppléants du personnel est égal à celui des titulaires, soit CINQ (5) ;

**DECIDE** de maintenir le paritarisme numérique au sein du CHSCT en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité, titulaires comme suppléants.

**22) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**EMET un avis favorable** à la demande de désaffiliation volontaire au CDG59 présentée par la CUD ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches y afférent.

**23) A l'unanimité des 29 membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer les postes nécessaires à l'organisation des accueils collectifs de mineurs dans les 3 centres sociaux que comporte la Commune de Sin-le-Noble, sur les périodes globales du , du 09 au 27 juillet 2018 et du 6 au 24 août 2018, comprenant les accueils de loisir sans hébergement ainsi que les séjours, et **PRECISE** qu'ils seront recrutés en référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation détaillés comme suit :

- 110 animateurs, sur le grade d'adjoint d'animation, dont 2 animateurs-surveillants de baignade sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe lorsqu'ils assurent les missions de surveillants de baignade,
- 14 directeurs adjoints, sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 4 directeurs, sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

Et **RAPPELLE** que leur rémunération sera assurée sur le fondement de la délibération n°252.662/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, modifiée, visée en sous-préfecture de Douai le 3 juin 2015 relative à la révision de la rémunération des animateurs non titulaires en accueil collectif de mineurs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder dans la limite des postes créés, au recrutement d'agents non titulaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activités des ACM pour les périodes précitées ;

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

**L'ordre du jour étant épuisé, les débats ont pris fin à 22h33.**

**AFFICHE ET PUBLIE, LE 18 MAI 2018 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Le Maire**

**Christophe DUMONT**